

**PROCES VERBAL**

**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**du 05 OCTOBRE 2009**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**EN DATE DU 05 OCTOBRE 2009**

L'an deux mille neuf et le cinq du mois d'octobre à dix-huit heures trente,

Les membres du Conseil Communautaire Salon - Etang de Berre -Durance se sont réunis dans les nouveaux locaux d'Agglopoie Provence (Bd Maréchal Foch) à Salon de Provence, sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10, L.2122-8, L.2122-17 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Monsieur Michel TONON Président de la Communauté d'Agglomération Salon - Etang de Berre - Durance.

**Etaient présents ou représentés à cette assemblée :**

M. Christophe AMALRIC ; M. Serge ANDREONI ; M. Maurice ANZEMPAMBER ; M. Patrick APPARICIO; M. Régis BADINO ; M. Raymond BARTOLINI ; M. Sylvain BEAUME représenté par M. Pascal MONTECOT ; M. Paul BERNARD ; Mme BLANC-PARDIGON ; M. Joël BREGUIER ; Mme Mireille BREMOND; M. Alain BRIEUGNE ; M. Olivier BUSSIERE ; M. Marc CAMPANA ; M. Jean-Claude CARLO ; M. Marcel CASTELLANI représenté par M. Georges VIRLOGEUX ; M. Jean-Luc CHAVE représenté par M. Jean-Claude FABRE ; M. Victor CHIOSTRI ; Mme Eliane CIBOT ; Mme Florence CIRBEAU ; M. Bernard CONAND ; M. Daniel CONTE ; M. Robert COSTE ; M. Michel CREON ; Mme Vanessa DAUTA-GAXOTTE ; M. Daniel DE SIO représenté par M. Jean-Pierre GUILLAUME ; M. Didier DEBARGE ; M. Guy DEGLIN ; Mme Martine ESCANUELA ; Mme Michèle ESPERANDIEU ; M. Jean-Claude FABRE ; M. Rémy FABRE ; M. Yves FABRE ; Mme Françoise FERNANDEZ ; Mme Michèle FRANCOIS ; M. Gérard FRISONI ; Mme Rita GIACOBETTI ; Mme Claude GIANNARELLI ; M. René GIMET ; Mme Violette GUEY ; M. Thierry GUIGUES représenté par M. Yves SANTIAGO ; M. Jean-Pierre GUILLAUME ; M. Olivier GUIROU ; M. Jean-Claude IMBERT; Mme Christelle JULLIAN-LATARD ; Mme Caroline JULLIEN ; M. Guy LARROCHE représenté par Mme Maguy MOUREN ; M. André LEONARD ; M. Richard LEROI ; M. Jean LEVEQUE ; M. Yves LOMBARDO ; Mme Marcelle LOUCHE représentée par M. Raymond BARTOLINI ; M. Jean-Pierre MAGGI ; M. Gilles MASSOT ; M. Vincent MITRIDATI représenté par M. Michel TONON ; Mme Laurence MONET ; M. Pascal MONTECOT ; M. Henri MOUNET ; Mme Maguy MOUREN ; M. Jean-Marcel NANCEY représenté par Mme Françoise FERNANDEZ ; M. Henri OUDET ; Mme Odette OUNANIAN représentée par M. Gérard FRISONI ; M. Joseph PALMITESSA ; M. Wolfgang PAULIN ; M. Henri PONS ; M. Michel PROREL ; M. Christian RAPAUD ; M. Hervé RATAU ; M. Alain REYRE ; M. Sauveur RIBATTI ; M. Yves SANTIAGO ; Mme Nicole SEGUIN représentée par M. René GIMET M. Fernand SERRADIMIGNI représenté par M. Serge ANDREONI ; M. Jacques SIBILLI ; Mme Corine SILVY représentée par M. Olivier GUIROU ; M. Michel STRAUDO ; Mme Anne-Marie SURLES ; M. Michel TONON ; M. Henri TRANCHECOSTE représentée par M. Alain REYRE ; M. Georges VIRLOGEUX ; M. Yves WIGT.

## Secrétaire de séance : Vanessa DAUTA-GAXOTTE

Le Président Michel TONON souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée pour ce Conseil Communautaire se tenant pour la première fois dans les nouveaux locaux d'Agglopolo Provence. Il s'agit d'un outil de travail qui ne modifie pas le principe des conseils communautaires itinérants dans chaque commune. Un Conseil relatif au budget se tiendra en début d'année dans cette salle et elle servira aux séances de travail comme celle programmée sur le point sur la réforme territoriale.

A l'intervention de monsieur CONTE, Vice-président, qui évoque la difficulté de parking, le Président répond qu'il réfléchit à des solutions.

Après appel des Conseillers Communautaires par le secrétaire de séance, Mme Vanessa DAUTA-GAXOTTE, le Président Michel TONON, ouvre la séance.

Le Procès Verbal du Conseil Communautaire du 29 juin 2009 est validé à l'unanimité des 81 membres présents ou représentés.

### **1. INSTITUTIONS - Modification des statuts d'Agglopolo Provence**

Compte tenu du déménagement du siège de la Communauté d'Agglomération, le Président Michel TONON propose de préciser dans l' « **ARTICLE 3 : SIEGE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** » des statuts de la Communauté d'Agglomération Salon – Etang de Berre – Durance dite Agglopolo Provence, la nouvelle adresse du siège soit : 281 Boulevard Maréchal Foch à SALON DE PROVENCE

Sur proposition du Président et à l'unanimité des 81 membres présents ou représentés, le Conseil Communautaire

- ▶ approuve les projets de statuts modifiés,
- ▶ invite les Conseils Municipaux à délibérer pour ratifier la modification statutaire. A défaut de délibération dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération communautaire, la décision de la commune est réputée favorable.

### **2. FINANCES - Budget Principal 2009 : Décision Modificative n°2**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des 81 membres présents ou représentés, approuve la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2009 du Budget Principal suivante :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DEPENSES**

Chapitre	compte	fonction		
65	6554	12	Contribution organismes de regroupement	15 700,00
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>				<b>15 700,00</b>
022	022	01	Dépenses imprévues (e)	-15 700,00
<b>022 Dépenses imprévues (e)</b>				<b>-15 700,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>
--------------	-------------

### **3. FINANCES - Budget Assainissement 2009 : Décision Modificative n°1**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des 81 membres présents ou représentés, approuve la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2009 du Budget de l'Assainissement suivante :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES

Chapitre compte

011	611 Sous traitance generale	67 100,00
	<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>67 100,00</b>
67	6718 Autres charges excep sur op de gestion	-67 100,00
	<b>67 Charges exceptionnelles</b>	<b>-67 100,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>
--------------	-------------

#### 4. FINANCES - Répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire 2009

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- approuve le calcul de la Dotation de Solidarité Communautaire pour 2009 et les montants par commune qui en résultent tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous :

<b>2009</b>	DSC Population	DSC PF4T par habitant	DSC Charges	DSC Totale
ALLEINS	11 955 €	40 386 €	18 159 €	70 501 €
AURONS	2 189 €	8 377 €	14 766 €	25 332 €
BARBEN	2 974 €	9 867 €	3 386 €	16 227 €
BERRE-L'ETANG	84 654 €	36 131 €	250 004 €	370 789 €
CHARLEVAL	11 779 €	35 547 €	20 297 €	67 623 €
EYGUIERES	36 988 €	108 722 €	65 948 €	211 658 €
FARE-LES-OLIVIERS	36 477 €	101 972 €	49 736 €	188 185 €
LAMANON	8 447 €	14 468 €	13 196 €	36 111 €
LANCON-PROVENCE	42 948 €	107 470 €	74 696 €	225 114 €
MALLEMORT	32 815 €	60 817 €	72 928 €	166 560 €
PELISSANNE	53 526 €	149 635 €	79 928 €	283 089 €
ROGNAC	70 987 €	90 635 €	125 911 €	287 532 €
SAINT-CHAMAS	41 677 €	119 275 €	81 409 €	242 361 €
SALON-DE-PROVENCE	274 268 €	503 471 €	540 028 €	1 317 767 €
SENAS	34 431 €	76 734 €	99 194 €	210 359 €
VELAUX	47 675 €	116 135 €	81 215 €	245 025 €
VERNEGUES	6 209 €	20 359 €	9 200 €	35 769 €
<b>TOTAL</b>	<b>800 000 €</b>	<b>1 600 000 €</b>	<b>1 600 000 €</b>	<b>4 000 000 €</b>
<b>POIDS DES ENVELOPPES</b>	20%	40%	40%	100%

- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document relatif à cette décision.

#### 5. FINANCES - Commune de Salon de Provence : prolongation de délai de fonds de concours pour communes urbaines – Exercice 2007

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accorde à la Commune de Salon de Provence une prolongation d'un an pour réaliser les travaux concernant la voie de liaison RD113, vieux chemin d'Istres.

A l'occasion de ce vote, le Président rappelle l'absence de fonds de concours pour l'avenir compte tenu des incertitudes juridiques et financières. Même le Conseil Général accoutumé à voter son budget en décembre va reporter ce vote faute d'information suffisante.

#### 6. FINANCES - Commune de Salon de Provence : prolongation de délai de fonds de concours pour communes urbaines – Exercice 2008

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de reporter le délai de

validité de la subvention pour les travaux d'aménagement du chemin du Quintin, à l'échéance du mois de mai 2011.

#### **7. FINANCES - Indemnité de conseil du receveur de la Communauté d'Agglomération**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'allouer pour l'année 2009 à Monsieur Christian UDO l'indemnité à son taux maximum prévue par arrêté du 16 décembre 1983.

#### **8. EAU - Commune d'Alleins : surtaxe d'eau potable**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME, et en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de porter la surtaxe communautaire du service de l'eau potable de la commune d'Alleins :

- pour la partie variable de 0 à 100 m<sup>3</sup> à 0.150 euro HT par m<sup>3</sup>
- pour la partie variable au-delà de 100 m<sup>3</sup> à 0.636 euro HT par m<sup>3</sup>.

#### **9. ASSAINISSEMENT - Commune de Mallemort : acquisition foncière des parcelles cadastrées A756 et A759 en vue de la construction de la station d'épuration**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME, et en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide l'acquisition foncière auprès de la Société DURANCE MATERIAUX des parcelles sections n° A 756 et A 759, d'une superficie de 4 733 m<sup>2</sup>, au prix de 85 000 € situées sur la Commune de Mallemort,

#### **10. EAU ASSAINISSEMENT - Communes d'Aurons, Mallemort, Pélissanne, La Fare les Oliviers, Lançon de Provence, Rognac, Saint-Chamas : travaux de restructuration du réseau d'Alimentation en Eau Potable et/ou du réseau d'Eaux Usées**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME, et en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à :

- solliciter les partenaires financiers – Agence de l'Eau, Conseil Général des Bouches du Rhône, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur – afin que la plus grande aide soit apportée à ces projets,
- signer tout document relatif à la progression et au suivi de ces dossiers.

#### **11. ASSAINISSEMENT - Raccordement au réseau d'assainissement collectif**

Afin d'inciter les propriétaires à se raccorder dans les meilleurs délais, et après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME, et en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- qu'entre la mise en service de l'égout et le raccordement de l'immeuble ou l'expiration du délai accordé pour le raccordement, la Communauté d'Agglomération perçoit, sur l'ensemble de son territoire, auprès des propriétaires des immeubles raccordables une somme équivalente à la redevance instituée en application de l'article L 2224-12-2 du CGCT.
- de majorer de 100% cette somme équivalente à la redevance dans le cas où le propriétaire n'a pas respecté le délai de deux ans précité à compter de la mise en service de l'égout.

#### **12. ASSAINISSEMENT - Participation pour le Raccordement à l'Egout (PRE)**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME, et en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'harmoniser la PRE selon les critères présentés en séance.

#### **13. SPANC : actualisation de la redevance**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Robert COSTE, et en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'appliquer les tarifs suivants

- 1) Redevance affectée au contrôle de conception et d'implantation  
montant forfaitaire par opération de contrôle : 225.00 €
- 2) Redevance affectée au contrôle de bonne exécution des travaux  
montant forfaitaire par opération de contrôle : 315.00 €

#### **14. TRANSPORTS - Convention de délégation pour l'organisation des transports scolaires sur la commune de Charleval**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre MAGGI, et en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la convention de délégation liant la commune de Charleval à la Communauté d'Agglomération AgglopoLe Provence.

**15. TRANSPORTS - Convention de délégation pour l'organisation des transports scolaires sur la commune de La Barben**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre MAGGI, et en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la convention de délégation liant la commune de La Barben à la Communauté d'Agglomération AgglopoLe Provence.

**16. TRANSPORTS - Convention de délégation pour l'organisation des transports scolaires sur la commune de Mallemort**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre MAGGI, et en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la convention de délégation liant la commune de Mallemort à la Communauté d'Agglomération AgglopoLe Provence.

**17. TRANSPORTS - Convention de délégation pour l'organisation des transports scolaires sur la commune de Vernègues**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre MAGGI, et en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la convention de délégation liant la commune de Vernègues à la Communauté d'Agglomération AgglopoLe Provence.

**18. TRANSPORTS - Adoption du schéma directeur d'accessibilité des services de transports**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre MAGGI, et en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- adopte le schéma directeur d'accessibilité des services des transports et ses annexes tels qu'ils sont présentés
- approuve la poursuite des travaux de la commission intercommunale d'accessibilité dans le cadre des groupes de travail thématiques.

Le document intégral est consultable au siège de la Communauté d'Agglomération.

**19. ECONOMIE - Convention avec le Conseil Général pour l'aménagement du second carrefour giratoire d'accès à la Zone d'Activités de La Crau**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET, et en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve et autorise le Président à signer la convention liant le Conseil Général et AgglopoLe Provence pour l'aménagement du second carrefour giratoire d'accès à la Zone d'Activités de la Crau.

**20. ECONOMIE - Parc d'Activités d'Euroflory : Demande de subvention pour la réhabilitation de la friche « TEJEDOR »**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET, et en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à l'économie à solliciter les co-financeurs habituels afin de mobiliser des subventions au meilleur taux, et à effectuer toutes les formalités afférentes et à signer les documents relatifs au montage et au suivi de ce dossier.

**21. ECONOMIE - ZA La Gandonne : cession d'un terrain à la commune de Salon de Provence**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET, et en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de vendre la parcelle CW 845 (d'une superficie de 9.261 m<sup>2</sup>) au prix de l'euro symbolique HT et autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les actes relatifs à cette cession.

**22. ECONOMIE - Aide aux porteurs de projet du territoire : attribution d'une subvention à l'association ACCES CONSEIL**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET, et en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide d'attribuer une subvention de 10.000 € à l'association ACCES CONSEIL pour l'année 2009
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention relative à ce partenariat ou

tout autre document relatif à la progression ou au suivi de ce dossier

**23. ECONOMIE - Aide aux porteurs de projet du territoire : attribution d'une subvention à l'association ENTREPRENDRE avec AMICOPTER**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET, et en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide d'attribuer une subvention de 4.500 € à l'association Entreprendre avec Amicopter pour l'année 2009
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention relative à ce partenariat ou tout autre document relatif à la progression ou au suivi de ce dossier

**24. ECONOMIE - Projet de convention AgglopoLe Provence/Tribunal de commerce pour l'aide aux entreprises pendant la période de crise**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET, et en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve les termes de la convention partenariale entre la Communauté d'Agglomération AgglopoLe Provence et l'association AMACOSAP et notamment le versement par la Communauté d'Agglomération d'une participation financière de 5000 €.
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à effectuer toutes les formalités afférentes et à signer la convention de partenariat et tous les documents inhérents à ce dossier.

**25. ECONOMIE - Pôle de Compétitivité : convention partenariale avec le Pole Euroméditerranéen sur les risques**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET, et en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- décide d'attribuer une subvention de 10 000 € au Pôle Euroméditerranéen sur les Risques
- autorise le Président ou le Vice-président délégué à signer la convention relative à ce partenariat et tout autre document relatif à la progression et au suivi de cette démarche (Contrat de Performance par exemple)

**26. COMMERCE/ARTISANAT - FISAC : subventions attribuées aux commerçants et aux artisans dans la première tranche de l'opération FISAC sur le territoire d'AgglopoLe Provence**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Michel PROREL, et en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer aux commerçants et artisans les subventions mentionnées en séance.

**27. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Stratégie foncière : présentation de la phase 2**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Michel PROREL, et en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide la phase 2 de stratégie foncière telle que présentée.

**28. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Projet de PLH : Prise en compte des avis des communes sur le projet de PLH – Saisine de Monsieur le Préfet pour avis avant approbation définitive**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Olivier GUIROU, et en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- approuve les modifications apportées au projet de PLH,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à la Politique de la ville et de l'habitat à transmettre le projet de PLH à Monsieur le Préfet de Région, qui pourra, après avis du Comité Régional de l'Habitat, faire part de ses éventuelles observations, avant une approbation définitive du document par le Conseil de la Communauté d'Agglomération.

**29. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - SCOT : énergies renouvelables**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Raymond BARTOLINI, et en avoir débattu, le Conseil Communautaire avec 80 voix « pour » et 1 abstention (M. AMALRIC), approuve les orientations proposées en matière de développement des énergies renouvelables sur le territoire.

### **30. SPORTS - Attribution d'une subvention**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Pascal MONTECOT, et en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'octroyer une subvention à l'association AS CHARLEVAL à hauteur de 500 € pour sa participation à la manifestation de la 4<sup>ème</sup> édition du tournoi de football intercommunal Catégories Poussins et Benjamins

### **31. ENFANCE JEUNESSE - Rachat de matériel de l'UFCV**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves WIGT, et en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de racheter à l'UFCV le matériel d'enregistrement pour un montant de 1 100 €.

### **32. ENFANCE JEUNESSE - Reversement aux communes dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves WIGT, et en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de verser les sommes suivantes :

<b>Nom du bénéficiaire</b>	<b>Activité</b>	<b>Total en €</b>
Commune d'Alleins	Administration publique	37 170.77 €
Commune de Mallemort	Administration publique	67 476.85 €
Commune de Vernègues	Administration publique	3 359.57 €
Commune de Lamanon	Administration publique	3 807.07 €

### **33. ENFANCE JEUNESSE - Versement d'une subvention dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Yves WIGT et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer à l'Association Familles Rurales de Sénas - Relais Assistantes Maternelles une subvention de 6 000 €.

### **34. RESSOURCES HUMAINES - Révision du contrat du Directeur du service économique**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Paul BERNARD et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide que conformément à l'article 136 de la Loi n° 54-53 du 26 janvier 1984 et aux articles 1 et 2 du décret n° 88-145 du 15 février 1988, la rémunération du Directeur du Service du Développement économique sera calculée sur la base de la grille indiciaire des Attachés Territoriaux à compter du 1 octobre 2009.

### **35. RESSOURCES HUMAINES - Compte Epargne Temps**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Paul BERNARD et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'instituer à la Communauté d'Agglomération un Compte Epargne Temps.

### **36. RESSOURCES HUMAINES - Ratio de promotion 2010**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Paul BERNARD et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, fixe pour l'année 2010, le ratio « promu promouvables » à 100 % pour tous les grades d'avancements de tous les cadres d'emplois avec détermination des critères suivants : ancienneté, évaluations et discipline, organigramme, absentéisme.

### **37. RESSOURCES HUMAINES - CDG13 : cotisation facultative**

Compte tenu de l'intérêt présenté par les missions facultatives du CDG13, le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Paul BERNARD et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide

- d'adhérer aux missions facultatives relevant de la cotisation additionnelle de 0,70% de la masse salariale
- de démarrer cette adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de façon à pouvoir inscrire la somme dans le BP 2010.

### **38. DIVERS - Donn  acte des d cisions communautaires**

Le Conseil Communautaire prend acte des d cisions communautaires prises en application de l'article L. 2122-22 du Code G n ral des Collectivit s Territoriales et de la d l gation consentie au Pr sident par d lib ration n 107/09 en date du 29 juin 2009.

- 096/09** : Convention d'assistance juridique sign e avec le cabinet d'avocats LANDWELL ET Associ s concernant l'expulsion des gens du voyage situ s sur les zones d'activit s de La Crau et d'Euroflory
- 097/09** : Convention sign e avec Dan CAPARROS concernant la mise en place d'un stage de magie et spectacle
- 098/09** : Convention sign e avec l'association ESPACE DEFIS concernant un stage sur les arts urbains
- 099/09** : Convention sign e avec l'association RUSTINES ET GODILLOTS pour la mise en place d'un atelier VTT
- 100/09** : March    proc dure adapt e sign  avec l'UCPA concernant l'acquisition de s jours en centre de vacances
- 101/09** : Convention sign e avec les Ecuries « Les Colombets » concernant des activit s  questres, chevaux et poneys
- 102/09** : Convention sign e avec la soci t  SUD ALPES INFORMAYIQUE pour la maintenance du mat riel informatique au centre de vacances « Les Cytises »
- 103/09** : Avenant n  1 au contrat de maintenance des progiciels de gestion financi re et de gestion humaine sign  avec la soci t  SEDIT MARIANNE
- 104/09** : March  sign  avec l'entreprise SOCOBAT pour la mise en conformit  de l'alarme incendie au centre de vacances « Les Cytises »
- 105/09** : Convention sign e avec VERTIGE ANIMATION concernant des prestations de cirque et de trumbling au centre de vacances « Les Cytises »
- 106/09** : March  compl mentaire d'entretien m nager des locaux administratifs d'Agglopolo Provence situ s 281 Boulevard du Mar chal Foch   Salon de Provence sign  avec la soci t  OLYMPE SERVICES
- 107/09** : Convention sign e avec l'association CABRIOLE pour un stage d'initiation aux arts du cirque
- 108/09** : March  sign  avec la cabinet AUDIT ASSURANCES concernant le conseil et l'assistance pour la passation d'un march  public d'assurance responsabilit  civile et pour son suivi
- 109/09** : Convention sign e avec l'association TAM TAM concernant la mise en place d'un atelier d'initiation au modelage
- 110/09** : March  sign  avec DIAC LOCATION pour la location maintenance de 2 minibus
- 111/09** : Avenant n  1 au contrat conclu avec les Etablissements « COLLETIN » pour le transfert dudit contrat (location de bouteille de gaz et fourniture de gaz)   la soci t  AGIF

- ❑ **112/09** : Convention signée avec Joël MARTEAU concernant des randonnées avec un accompagnateur de montagne
- ❑ **113/09** : Marché signé avec l'entreprise RIEU concernant une opération de débroussaillage au dépôt d'inertes d'Eyguières et à la déchèterie de Sénas
- ❑ **114/09** : Contrat signé avec la société LOCA EXPRESS pour la location courte durée de 2 minibus 9 places
- ❑ **115/09** : Modification de la décision communautaire n° 106/09 du 11/06/09
- ❑ **116/09** : Décision sans objet
- ❑ **117/09** : Convention signée avec le COMITE DEPARTEMENTAL 13 pour la mise en place d'une initiation au rugby
- ❑ **118/09** : Convention signée avec l'association UDVN 13 pour la mise en place d'animations de sensibilisation à l'environnement
- ❑ **119/09** : Décision sans objet
- ❑ **120/09** : Avenant n° 1 au marché signé avec la Société des Eaux de Marseille concernant l'exploitation et la maintenance des ouvrages de production et de stockage d'eau potable sur la commune de Mallemort
- ❑ **121/09** : Convention signée avec Alexandre LEGIER pour la mise en place d'ateliers de création artistique autour de la musique et des percussions
- ❑ **122/09** : Décision sans objet
- ❑ **123/09** : Convention signée avec PLEIN AIR LOISIRS concernant une initiation à la moto pour les jeunes des espaces jeunes intercommunaux de 11/14 ans
- ❑ **124/09** : Convention signée avec le RANCH DE LA BROUZETIERE concernant une initiation à l'équitation pour les jeunes des espaces jeunes intercommunaux de 11/14 ans
- ❑ **125/09** : Convention signée avec la société ECOLAB Expertise Amboile Services pour le traitement des mouches au centre de vacances Les Cytises
- ❑ **126/09** : Convention signée avec l'association LOISIRS EDUCATION ET CITOYENNETE concernant le prêt de 2 véhicules de type minibus pour les espaces jeunes
- ❑ **127/09** : Convention signée avec le RELAIS PROVENCE concernant la collecte et la valorisation des textiles
- ❑ **128/09** : Marché signé avec la société COPRAMEX concernant le suivi du milieu récepteur du rejet des systèmes d'assainissement pour les communes de Berre l'Etang et Rognac
- ❑ **129/09** : Marché signé avec la société EGIS Eau concernant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique et administrative pour la réalisation d'une station d'épuration sur la commune de Mallemort.
- ❑ **130/09** : Marché signé avec le Cabinet MERLIN concernant une mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité opérationnelle des éléments dits « fonctionnels » sur les installations d'eau potable et d'assainissement collectif (communes de Salon de Provence et Lamanon)
- ❑ **131/09** : Marché d'assistance technique au massif Saint-Chamas, La Fare les Oliviers, Lançon Provence signé avec l'OFFICE NATIONAL DES FORETS

- ❑ **132/09** : Marché de fourniture de vêtements, chaussures et accessoires à usage professionnel et sportif signé avec l'entreprise PORTE ET FILS (lot n° 1)
- ❑ **133/09** : Marché de fourniture de vêtements, chaussures et accessoires à usage professionnel et sportif signé avec l'entreprise BERTON SICARD (lot n° 2)
- ❑ **134/09** : Marché public de travaux forestiers à Saint-Chamas, La Fare les Oliviers, Lançon Provence (réfection des piste, fermeture des accès au massif) signé avec SERPE (lot n° 1), ETS DOLZA SARL (lot n° 3) et ANDREIS Environnement SARL (lot n° 4)
- ❑ **135/09** : Marché signé avec la Société DENIE-DEFORGE Mandataire concernant la démolition d'un bâtiment nommé « Le Kentucky » sur la ZAE d'Euroflory
- ❑ **136/09** : Convention signée avec la société DRAG AUTO PUB concernant l'organisation d'un Crash Test Pédagogique durant la semaine de la mobilité et de la sécurité routière
- ❑ **137/09** : Convention signée avec la SARL ID LUDICK pour l'organisation d'une après-midi de clôture des vacances d'été pour l'ALSH

Le Président clôt la séance à 19h30.

**SALON DE PROVENCE, le douze octobre deux mille neuf.**

**Michel TONON,**  
Président d'AgglopoLe Provence  
Maire de Salon de Provence  
Conseiller Général des Bouches du Rhône

**Rappel : le recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération est consultable au siège d'AgglopoLe Provence (281 Bd Maréchal Foch – SALON DE PROVENCE)**